



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Municipalité et Conseil communal

Affaire traitée par : Mlle I. Fogoz
Ligne directe : 021 721 17 27

1092 Belmont-sur-Lausanne, le 29 juin 2007

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de la séance du **28 juin 2007** le CONSEIL COMMUNAL a adopté :

• **LE PREAVIS MUNICIPAL 08/2007 DU 8 MARS 2007, à la majorité (1 non et 4 abstentions), portant sur :**

• ***Demande de crédit pour :***

• ***Chemin de Chatruffe - Travaux d'entretien routiers - Prolongation du drainage - Marquage d'un cheminement piétonnier***

➤ allouant à la Municipalité un crédit de Fr. 328'000.--, destiné à financer les travaux de réfection de la structure routière et drainage

➤ prenant acte que ce crédit sera comptabilisé comme suit :

A.	Collecteur	Fr.	50'000.--	sur compte du bilan n° 9170.47 « Chemin de Chatruffe – travaux routiers et collecteurs »
B.	Routes	Fr.	278'000.--	sur compte du bilan n° 9170.47 « Chemin de Chatruffe – travaux routiers et collecteurs »

➤ prenant acte que le coût des travaux concernant les collecteurs sera amorti par annuités égales en 20 ans au maximum par le compte de fonctionnement n° 460.3310.00 ou par amortissement supplémentaire, si le compte du bilan n° 9280.02 « Réserve pour construction et entretien réseau d'égouts et STEP » le permet.

➤ prenant acte que le coût des travaux relatifs au réseau routier sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum et comptabilisées sur le compte de fonctionnement n° 430.3310.00 « Amortissements obligatoires ».

➤ prenant acte que, pendant les travaux, toutes les dépenses seront comptabilisées sur le compte n° 9170.47 et la ventilation des dépenses se fera lors du bouclage du préavis.



• **LE PREAVIS MUNICIPAL 10/2007 DU 13 AVRIL 2007, à l'unanimité, portant sur :**

• ***Demande de crédit pour la construction d'une école de trois classes à Kera Douré au Burkina Faso***

➤ allouant à la Municipalité un crédit de Fr. 50'000.- destiné à financer la construction de 3 classes à Kera Douré au Burkina Faso;

➤ prenant acte que ce montant est à prélever sur les disponibilités de la bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier;

➤ autorisant la Municipalité à procéder à l'amortissement de cette dépense par l'utilisation du fonds de réserve No 9282.17 « Solidarité ».



